



SYNDICAT CGT DES SITES DE FLORANGE ET ENVIRONS

COURRIER MR MARZORATI

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE SUIVI ACCORD ETAT / GROUPE
ARCELORMITTAL

Monsieur le Sous-préfet,

Lundi 4 juin, vous avez organisé à Florange une nouvelle Commission de suivi de l'accord Mittal-Etat français, un accord d'une durée de 6 ans, signé en novembre 2012, arrivant à échéance dans quelques mois.

Cette convention entérinant la mise « sous cocon » des hauts fourneaux et de l'aciérie de Florange, se conclut en ces termes : « **A l'issue de ces 6 ans, Arcelor Mittal doit étudier la possibilité de redémarrer une activité au niveau haut fourneau sur le site de Florange, soit en cas de retournement du marché, soit en cas d'évolution technologique.** »

Comme nous l'avons exprimé le 4 juin dernier, nous considérons que les deux conditions précitées se trouvent à ce jour réunies : la quasi-totalité des marchés de l'acier sont de nouveau orientés à la hausse. Qui plus est, la France et l'Europe doivent faire face à une situation dramatique de sous - capacité en matière de production d'acier pour pouvoir répondre à cette demande.

Cette situation paradoxale contraint notamment notre pays à recourir à des importations, au détriment de notre balance commerciale.

Les cabinets d'experts, opérant dans nos Comités d'entreprise ou auprès du Comité européen du groupe, démontrent, chiffres à l'appui, cette tendance haussière.

Par ailleurs, concernant la capture et le recyclage des rejets de CO2, les technologies ont évolué de façon importante, ce qui nous a conduits à proposer la piste de l'hydrogène.

Dans ce contexte, il n'est pas concevable pour nous de laisser la direction du groupe Mittal livrer seule son analyse. De plus, cet accord engage également l'Etat qui se doit d'en faire respecter les clauses.

C'est en ce sens que nous considérons comme indispensable la réalisation d'une étude indépendante, afin d'analyser le contexte, et de répondre le plus objectivement possible aux deux conditions émises pour la relance des hauts fourneaux et la production d'acier à Florange, tel que cela se trouve acté dans l'accord. Dans cette optique, nous souhaitons que les résultats de cette étude soient rendus publics au début de l'automne et qu'une table ronde soit organisée à partir de ces résultats.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Lionel Burriello,
Secrétaire général du syndicat CGT
du site ArcelorMittal Florange.

Philippe VERBEKE,
Représentant syndical national
CGT, groupe ArcelorMittal.